

Le Cardessien

Mairie de Cardesse

Décembre 2010 - n°6



Le mot du Maire

Les travaux de la salle de classe sont achevés, la rentrée scolaire a pu se dérouler normalement. Entre temps il a fallu déménager l'ancienne classe, la mairie, ranger, nettoyer, transporter tous les documents et différents matériels. Merci à tous les adjoints et aux conseillers pour leur aide afin que les Services ne soient pas trop perturbés par ce changement temporaire.

La 2ème phase suit son cours, démolition intérieure de tout le bâtiment, assainissement intérieur et extérieur ; la partie gros œuvre est pratiquement terminée.

Au 1er janvier, entrée

dans la nouvelle fusion communautaire avec le transfert des compétences voirie, déchets, développement économique, enseignement, aide aux économies d'énergie.

Constitution du Syndicat Intercommunal de Monein pour gérer les compétences non reprises.

Toutes ces formalités ont entraîné beaucoup de réunions et une lourde charge administrative pour la mise en place de ces nouvelles structures.

L'urbanisme continue de se développer, le recensement du mois de février montrera je pense une augmentation de la popu-

lation. Il nous faut continuer et persévérer dans ce sens. Pas moins de 13 permis de construire ont été instruits depuis le début de l'année 2009.

Le programme voirie a été réalisé : élargissement, enrochements, réfection de trottoirs au lotissement. Par la suite ce sera avec la nouvelle communauté.

Nous espérons que cette nouvelle année 2011 sera une année de concrétisation pour tout ce cortège de nouveautés.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année et de joyeuses fêtes de fin d'année.



Dans ce numéro :

Voirie	2-3
Chantier Ecole/Mairie	3
Fusion des Communautés	4
Nouvelles en vrac	5-6
La page des Associations et de l'école	7
Le coin détente	8

Actus

ATTENTION : changement de jour

A compter de janvier 2011 la déchetterie sera ouverte le **jeudi** de 14h à 17h en hiver et de 15h à 18h en été.

Pour ceux qui l'ignoraient encore, la mairie a été transférée provisoirement dans l'appartement du bas du « Vieux presbytère ».

Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat au public : lundi et jeudi matin de 8h30 à 12h.

Permanence des élus le jeudi soir de 18h30 à 19h30.



Vue partielle de la nouvelle école

Le repas des Aînés aura lieu le **08 janvier 2011**.

Sommaire :

- Compétences de la communauté élargie
- Création du Syndicat intercommunal de Monein
- Recensement 2011
- Passage à la TNT
- Commission communale des impôts directs
- CIAF : aménagement foncier abandonné

Programme voirie 2010 et restes à réaliser 2009

Le dernier programme communal

Ce programme est le dernier réalisé par la commune avant reprise de la compétence « Voirie » par la communauté élargie.

Après appel d'offres (Laffitte, Lafont, Rey-Betbeder, Eurovia), c'est l'entreprise Laffitte, mieux disante, qui a été retenue et qui effectue les travaux, à savoir :

- Chemin du Bois : élargissement en partie (400 m) et réfection en tri couche,
- Chemin Manaut : revêtement bicouche des trottoirs du lotissement et réfection de la partie la plus abîmée,
- Emplois partiels dans différents chemins, selon possi-

bilités.

- Coût des travaux : **27 575 € HT** (subvention de l'Etat complétée par le Conseil Général, en tout 55 %).



Pont « Bertranet »



L'accord de la Police de l'eau étant enfin parvenu, l'entreprise Laffitte a pu effectuer les travaux :

- Réparation de la pile du pont et mise en place d'une dalle,
- Enrochements.

Coût : **3 050 € HT** (subvention de l'État de 40,74 %).

Dernier programme de voirie communal. L'an prochain la voirie sera gérée par la CCL.

Travaux de protection Chemin « Lacrouts »

Suite aux inondations récurrentes se produisant à la Maison Berrieix, la commune s'est rapprochée du SIVU des Baïses compétent en matière du ruisseau du Luzoué. Après études, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux de protection contre les inondations sur le chemin Lacrouts : reprofilage pour mise en forme d'un passage surélevé, terrassement d'une noue pour évacuation des eaux pluviales et revêtement tri couche.

Ces travaux, d'un montant de **6.760 € HT**, ont été réalisés, il ne manque que le goudronnage.

La portion après le pont se situe hors commune. Un accord de principe a été demandé à la commune de Lé-deux.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Cardesse.



Projets complémentaires

Projet « virage de la Vierge »

Le tracé est maintenant défini et en attente d'approbation.

Une réunion doit se tenir en mairie en présence des diverses parties : M. Sans (bureau d'études), M. Domecq, conseiller général, M. Bourdeu-Daguerre (Conseil Général), M. Cabanne (Conseil Général), ainsi qu'un représentant de la CCL qui aura la charge de la voirie dès janvier 2011.

A l'heure où nous écrivons ces lignes la date n'est pas encore fixée. A la suite de cette réunion, nous en saurons davantage quant au devenir et à la faisabilité de ce projet.

Le coût global du projet, son mode de financement, le montant des subventions, les charges incombant aux diverses parties (dont la participation de la commune) seront déterminés lors de cette réunion.

Chemin « du lavoir » (route d'Oloron)

La berge du ruisseau s'est dangereusement dégradée à l'entrée du chemin, menaçant aussi la stabilité de la route en bordure de la D9.

L'accès de matériel agricole devient de plus en plus délicat et dangereux.

Le technicien du conseil général a indiqué que la partie en bordure de D9 pourrait être prise en charge par le

département, avec accord de M. Domecq.

Une levée de plans, financée par M. Domecq, a été faite et le dossier est en préparation au conseil général. Il devrait être inclus dans le budget 2011.

Nous sommes dans l'attente.

Chantier École/Mairie/Logements

Mais oui, mais oui, l'école est finie !

Les entreprises ayant tenu leurs délais, les 17 élèves de cette rentrée 2010 ont eu le plaisir de se retrouver dans une classe toute neuve.

La rentrée a ainsi pu se dérouler dans de bonnes conditions, malgré quelques petits « réglages » inévitables



de dernière minute. Tout a pu être déménagé à temps, y compris la

classe mobile et le tableau blanc interactif.

Personnel enseignant et communal, parents, enfants, tout le monde paraît satisfait, malgré les inévitables désagréments liés à la poursuite du chantier.

Et la mairie ?...

Tout a été démoli, il ne reste rien de l'intérieur du bâtiment.

Les fouilles et la dalle étaient terminées fin octobre.

Les poutres ont été renforcées par des fers en U de part et d'autre, sur toute la longueur, scellés dans le mur.

Les assainissements intérieur et extérieur ont été réalisés. Une conven-

tion de droit de passage a été signée avec M. Delafaye afin de procéder à ces travaux.

Le solivage du premier étage va être complètement refait.

Le 13 décembre, un échafaudage a été posé le long de la D9. Il y restera environ 14 semaines. Un alternat avec feux règlera la circulation. De plus la zone sera limitée à 30km/h pour tout véhicule.

Pour la sécurité des piétons, une zone a été délimitée côté Coïgdarens et un nouveau passage piéton permet de reprendre le trottoir en face de la Salle Communale. Ce dernier restera définitivement.

Le passage piéton de l'école a lui aussi été repeint.

Au moment de la rédaction de cet article, la partie du toit côté rue est commencée.

Coûts et financements des logements

Lors de la parution du dernier Bulletin, nous ne connaissons pas encore l'estimation du coût des logements ni le montant des subventions.

Le coût estimé des logements est de **122 400 € HT**. La région nous octroie une subvention de **24 257 €** pour cette opération.

Pour les autres chiffres concernant le chantier Ecole/Mairie/Logements, veuillez vous reporter au Cardessien de juin 2010.

Mairie : quelques photos



La dalle est coulée



Renforcement des poutres

Fusion des Communautés de Communes

Nous y voilà !

Dans quelques jours (01-01-2011), les actuelles communautés de communes de Arthez-de-béarn, Lacq, Lagor et Monein vont fusionner pour former une Communauté élargie.

Cette nouvelle collectivité conservera le nom de communauté de communes de Lacq. Elle regroupera 47 communes et 35 000 habitants sur un territoire de 534,2 km².

Elle sera composée d'environ 250 agents et disposera d'un budget global d'environ 80 millions d'euros. Située sur un vaste bassin de vie, elle gagnera en influence et assurera une plus forte solidarité entre les communes.

La Communauté sera compétente en matière :

- d'aménagement de l'espace communautaire,
- d'actions de développement économique intéressant

l'ensemble de la Communauté,

- de protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- de politique du logement et du cadre de vie,
- de voirie d'intérêt communautaire,
- de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- d'actions sociales d'intérêt communautaire.

Plus d'information ici :

http://www.cc-lacq.fr/cc_lacq/menu_haut/zoom_sur/fusion_des_4_communautes_de_communes

Le conseil communautaire sera composé de délégués titulaires et suppléants élus par les conseils municipaux.

Pour Cardesse : un titulaire (Bernadette Puyo) et un suppléant (Gilbert Lavie) ont été élus par le conseil.

Compétences non reprises et création d'un Syndicat Intercommunal

Certaines compétences de l'ancienne CCM ne sont pas reprises par la communauté élargie et sont donc restituées aux communes.

Afin de gérer ces compétences, un **Syndicat Intercommunal** intitulé SIM (Syndicat Intercommunal de Monein) est créé au niveau des 9 communes de l'ancienne CCM.

Ce syndicat sera compétent en matière de :

- Matériel : acquisition et gestion d'équipements intercommunaux,
- Culture : participation à des actions d'animation culturelle à dimension intercommunale,

relle à dimension intercommunale,

- Partie de la compétence lutte contre l'incendie, à savoir création et gestion d'ouvrages destinés à la lutte contre l'incendie,
- Aide technique aux communes membres,
- Entretien des espaces verts des Communes membres,
- Action sociale : la participation aux actions sociales intéressant l'ensemble des Communes membres.

Le comité syndical sera composé de 18 délégués, soit 2 par commune. Pour Cardesse, ont été élus Bernadette Puyo et Gilbert Lavie.

Redevance Enlèvement Ordures Ménagères

Pour l'année prochaine, le mode de recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères restera inchangé. La seule différence c'est qu'elle sera facturée par la CCL.

L'année 2011 sera une année de réflexion du coût réel du traitement des Ordures Ménagères au niveau global de la future intercommunalité, ceci afin de décider de la façon de financer ce service par la suite.

Il est possible qu'à partir de 2012, elle soit remplacée par une taxe mise en place sur l'ensemble des 47 communes.

Le traitement des OM représentera, pour la communauté élargie, un coût non négligeable, de l'ordre de plusieurs millions d'euros.

Changement de jour d'ouverture de la Déchetterie

Comme indiqué en première page, suite au réaménagement des services de la future intercommunalité, le PAV (Point d'Apport Volontaire) de Cardesse sera **ouvert le jeudi** de 14h à 17h l'hiver et de 15h à 18h l'été à compter de janvier 2011, **au lieu du samedi**.



Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Sylvie, agent communal, est chargée de la mission d'agent recenseur.

Elle sera munie d'une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, et tenue au secret professionnel.

Elle vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel par personne vivant dans le logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, elle vous aidera à remplir les questionnaires.

Une fois remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin...). Vous pouvez aussi les retourner à la Mairie au plus tard le 19 février 2011.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation.

C'est avant tout un acte civique, mais aussi une **obligation légale** en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles et protégées par la loi. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.



Le recensement fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

C'est à partir de ces chiffres que sont déterminées les subventions versées par l'État, le nombre de conseillers municipaux, le mode de scrutin etc.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à répondre aux besoins de la population.

Les résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux...).

Merci pour votre participation.

Passage à la télé tout numérique



La région Aquitaine passera à la télé tout numérique le 29 mars 2011.

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) France Télé Numérique est chargé de l'information :

- A partir du mois de décembre, il assure une campagne d'information dans la presse (écrite, TV, radio).
- Il publiera un guide complet et l'enverra aux administrés en février 2011.
- Il ouvrira un centre d'appels : 0970 818 818 (non surtaxé, prix appel local) du lundi au samedi de 8h à 21h
- Il a créé un site Internet : www.tousaunumerique.fr où il est déjà possible de télécharger divers documents.
- Aide financière à l'équipement :
 - en zone de couverture TNT, pour les foyers exonérés de redevance et sous certaines conditions de ressources : 25 € pour l'achat d'un adaptateur et aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120 €.

- hors zone de couverture TNT, aide maximale de l'État de 250€ pour l'installation d'une solution de réception alternative (satellite, adsl, câble) **sans condition de ressources.**

- dispositif d'aide personnalisée : personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap \geq à 80 %. Aide gratuite intégralement financée par l'État.

Des professionnels ont signé la **charte de confiance « Tous au numérique »**. Ils se sont ainsi engagés à **vous guider dans vos choix en fonction de vos besoins**, à vous donner toutes les explications nécessaires et à vous proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs. **Vous les reconnaîtrez à l'aide de ce logo.**



Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent essayer de vous vendre du matériel inutile ou à un prix excessif. En cas de doute, contactez le 0970 818 818 (voir ci-contre).

Sécurisation réseau EDF

Comme indiqué dans le numéro précédent, les fils nus des postes P9 (Crouseilles) - P5 (Prat/Dufau) et P4 (Miramon/Arricau) vont être remplacés par du torsadé.
Coût de l'opération : **40 098 TTC** dont **3 067,11 € TTC**.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Elle se tient chaque année en mairie. La commission est composée de 6 membres choisis par l'Inspecteur des Impôts sur une liste de personnes proposées par le maire. Elle a un double rôle.

Rôle consultatif : En matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties, la CCID :

- formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation,
- formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement,
- dresse avec le représentant de l'administration la liste des:
 - locaux de référence pour les locaux d'habitation,
 - locaux-types pour les locaux commerciaux,
- participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Rôle d'information :

- La CCID doit prendre l'initiative d'informer l'adminis-

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Lors de sa réunion du 28 juin 2010, au vu des conclusions de l'étude d'aménagement et des conclusions du commissaire enquêteur, la question suivante est posée aux membres de la commission : « Êtes-vous d'accord pour suspendre la procédure d'aménagement foncier ? ».

OPAH : Nouveau règlement d'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

La réforme des aides de l'ANAH se répercute sur le fonctionnement de l'OPAH.

- Priorité des crédits de l'ANAH en faveur des propriétaires occupants : adaptation du logement, performance énergétique.
- Meilleur ciblage : priorité sur les travaux lourds et sur

Divers

Distribution documents CCL : A compter du 1er janvier 2011, les documents d'information et de communication diffusés par la CCL seront distribués par Sylvie RANQUINE.

Photos anciennes : Grâce à Élise Pavie et à la famille Gerony, nous avons pu mettre en ligne sur le site deux photos de classe des années scolaires 1931-32 et 1935-36.

A vos greniers ! Il doit y avoir d'autres «trésors» afin d'enrichir la mémoire collective. Merci de nous les faire parvenir.

à la charge de la commune (à titre indicatif).

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

tration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance :

- constructions sauvages, constructions neuves, changements de consistance et d'affectation des propriétés bâties et non bâties,
- changements de caractéristiques physiques ou d'environnement des propriétés bâties et non bâties qui sont susceptibles d'entraîner une variation de plus d'un dixième de la valeur locative.

Il est rappelé que pour toute modification extérieure de la maison, une déclaration préalable ou un permis de construire (selon le cas) sont à déposer en mairie.

Pour les nouvelles maisons habitées, il appartient à leur propriétaire d'en faire la déclaration aux Impôts sous peine de perdre le bénéfice de l'exemption des taxes d'habitation les deux premières années.

Après vote à main levée, à l'unanimité, la procédure d'aménagement foncier est suspendue, le département procédera donc à l'acquisition directe des terrains nécessaires à la réalisation de la déviation.

la performance énergétique.

- Connexion avec le Fonds d'Aide à la Rénovation Technique (FART) ; une prime sera octroyée si le gain de performance énergétique est supérieur à 25 %.

Nouvelles obligations d'instruction ; une nouvelle plaquette sera distribuée auprès de la population.

Solutions du n° précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	E	T	R	O	U	C	H	K	A
2	E	P	A	I	S	S	E	U	R	S
3	R	A	I	D	E		B	R	I	S
4	M	U	R	E		L	U	L	L	I
5	I	L	E		S	E		A	L	E
6	S	E		S	A	V	O	N	T	
7	S	T	R	A	T	E		T	O	T
8	I	T	A	L	I	E	N	S		E
9	V	E	T	U	E		E		L	E
10	E	S	S	E		E	Y	R	A	S

Le coin des Associations et l'école

Le Comité d'Animations

Les fêtes du 15 Août se sont une fois de plus bien déroulées. Le feu d'artifice a été très apprécié.

Le bilan du Comité est cette année positif et nous remercions encore tous les villageois pour leur générosité lors des quêtes.

En fin d'année (date encore non définie) se déroulera

Los Esbarrits

La soirée châtaignes et bourret s'est bien passée malgré le peu de monde.

Une petite revue de presse est consultable sur le site des Esbarrits (esbarrits.free.fr) qui est mis régulièrement à

Le club Détente

C'est avec un réel plaisir que nous nous sommes tous retrouvés à la « Ferme Auberge » du village pour le repas annuel.

L'accueil de M. et Mme Casaux fut d'une amicale cordialité et le repas qui suivit ne laissa personne indifférent.

De la garbure au dessert, tout était bon et goûteux. Tous

La parole aux écoliers

La rentrée sous le signe de la modernité !!!

Cette année, nous avons fait la rentrée dans la toute nouvelle école ! Nous avons eu la joie de découvrir notre nouvel espace de travail : classe bien aménagée, lumineuse, spacieuse et toute moderne : tableau numérique, ordinateurs, volets et Velux à télécommande. On s'y sent vraiment bien. Nous avons accès à l'espace vert derrière la cour. Les sanitaires flambant neuf, avec coin filles, coin garçons et coin petits, ça nous change des vieux sanitaires, surtout en hiver !!!

Vraiment, tous nos camarades des écoles alentour vont envier notre école lorsqu'ils la verront !

Défi mathématiques: remue-méninges !!!

Chaque année, avec nos camarades des écoles de Tarsacq, Castet, Abos et Parbayse, nous travaillons ensemble sur un projet littérature. Cette année, nous allons devoir écrire des livres à plusieurs mains: une classe commencera l'histoire, l'enverra par Internet à une autre classe qui continuera l'histoire, etc... Pour les grands, ce sera l'histoire d'un frère et une soeur, Julien et Julie Molecule qui découvrent une machine à voyager dans le temps. Nos deux héros voyageront à l'époque de Christophe Colomb, de la Révolution Française et au XIXème siècle. Peut-être que nous publierons nos livres et que vous pourrez les lire à la fin de l'année !!!

Mais comme si le projet littérature ne suffisait pas, la maîtresse nous a engagés dans un projet de défi mathématiques, avec des classes de cycles 3 des écoles de Nousty, Mirepeix, Arros-Nay et Boeil-Bezing. Là, ce

l'assemblée générale au cours de laquelle il sera procédé, comme chaque année, au renouvellement du bureau.

Olivier et Marie-Laure Bordier ont manifesté leur intention de se retirer de leurs fonctions respectives de président et de trésorière, tout en restant membres du comité.

jour avec des photos et commentaires sur les différentes soirées et prestations.

Les Esbarrits vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

les convives ont apprécié la savoureuse cuisine de nos terroirs. Le service aussi mérite un bravo pour son efficacité et sa souriante gentillesse.

Rappelons que pour le repas de la « Poule au pot », les grandes marmites nous sont prêtées par la ferme auberge.

n'est plus la même histoire. Dans l'année, nous allons devoir résoudre 3 défis mathématiques, puis envoyer aux camarades de ces écoles nos résolutions. Ensuite, à la fin de l'année, on rencontrera les camarades des 4 autres écoles, pour une grande journée de rallye-mathématiques ! Le but sera de résoudre par équipe, 40 défis de maths et de collecter le plus d'étoiles ! En attendant, on aimerait bien savoir si vous arriverez à résoudre les défis qu'on vous propose: à vos méninges!

Défi n°1: Pendant le séjour en classe de mer, une boum est organisée. Il y a 42 enfants (filles et garçons).

Le 1er garçon danse avec 5 filles, le 2ème danse avec 6 filles, le 3ème avec 7 filles et ainsi de suite, le dernier danse avec toutes les filles. Combien y a-t-il de filles ?

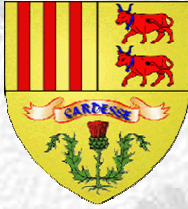
Défi n°2: Dans la forêt, Tarzan se déplace de lianes en lianes. Il existe 2 sortes de lianes :

1. Les courtes permettent de faire des sauts de 4 m
2. Les longues permettent de faire des sauts de 7 mètres.

Tarzan veut arriver précisément sur une pierre située à 103 mètres du bord du marécage où il se trouve. Quelles lianes utilise-t-il ? (Il y a plusieurs solutions ; trouves-en le plus possible)

Défi n°3: Sur l'île de la Tortue vivent des pirates. On compte 127 jambes de bois et 83 bandeaux sur l'oeil. 70 pirates ont seulement une jambe de bois (sans bandeau à l'oeil !).

Combien y a-t-il de pirates sur cette île ?



Mairie de Cardesse

Rédaction et mise en page
Commission Information du
Conseil Municipal

Tél.: 05 59 21 33 14

Fax: 05 59 21 28 65

Email: mairie-cardesse@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur
notre site Web
cardesse.ccmonein.com

DATES A RETENIR :

- ⇒ 17-12-10 : fête de Noël de l'école à 17 h (spectacle suivi d'un goûter)
- ⇒ 08-01-11 : repas des Aînés
- ⇒ En février, concours de belote au profit de l'école.



ETAT-CIVIL :

- ⇒ 3 décès : Ursule Sarthou, Didier et Nicole Hochedez
- ⇒ 2 naissances : Anaïa Naomie Toni et Maëva Christelle Pees-Heugarot
- ⇒ 1 mariage : Laurence Fleurentdidier et Mathieu Moreau

Le coin loisirs détente



Bûche légère à la mousse au chocolat

Ingrédients !

- 200 g de chocolat noir
- 4 c. à soupe de crème fraîche épaisse à 5% de MG
- 6 œufs
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 c. à soupe de sucre glace
- 30 biscuits à la cuillère
- 4 c. à soupe de café



Ajoutez les jaunes et le sucre vanillé à la préparation chocolatée. Mélangez. Réservez 1/3 de la préparation dans un bol au frais.

Mettez les blancs dans un saladier et ajoutez-y une pincée de sel. Battez-les au fouet électrique pour obtenir une mousse ferme et incorporez 1 c. à soupe de sucre glace.

Versez progressivement les blancs dans les 2/3 de la préparation chocolatée, mélangez à la spatule délicatement et réservez au frais.

Beurrez un moule à cake.

Trempez les biscuits rapidement dans le café et tapissez-en le moule à cake (parois et fond). Versez la mousse au chocolat sur les biscuits. Tassez et lissez la surface. Gardez une nuit au réfrigérateur.

Le jour même :

Démoulez la bûche en trempant le moule dans de l'eau chaude. Avec une spatule, recouvrez la bûche avec la crème au chocolat restante. Remettez au frais jusqu'au moment de servir.

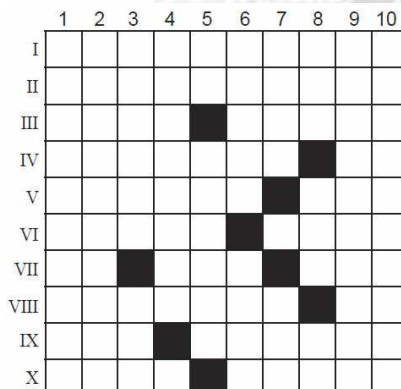
Préparez la mousse :

Concassez le chocolat et mettez-le à chauffer dans une casserole avec un fond d'eau ou au micro-ondes afin d'obtenir un mélange liquide et homogène.

Cassez les œufs et séparez les blancs des jaunes.

MOTS CROISÉS (Solution dans le prochain numéro)

Horizontalement : 1. Science du toucher; 2. Associèrent solidement; 3. Bien au-dessus de nos têtes - Punit d'une main de maître; 4. Loin du tronc - Petit tour; 5. Façon désagréable de changer de couleur - Dieu musicien; 6. Se porte court, par définition.- Ecoutée, elle peut aussi changer de niveau; 7. Mesure de pression - Anciennes colonies - Mate la gorge; 8. Forcément international - Article du sud; 9. Dans le poste - Il influença Diderot.; 10. Port ghanéen - Sors la monnaie.



Verticalement : 1. Des jeux presque plus beaux que les Olympiades; 2. Provoque pour donner chaud; 3. Tout de suite - Sur le Danube; 4. Pousseras, parfois jusqu'à la limite; 5. Départ montant - Il devint Charles X; 6. Fruit d'un épineux - Trouve son jour chez Tati; 7. Frontière marquée, mais pu formelle - Petit pâté; 8. N'appartiennent qu'à moi - C'est son boulot - Une île; 9. Créent un précédent destiné à durer; 10. Elles prennent tout leur temps.